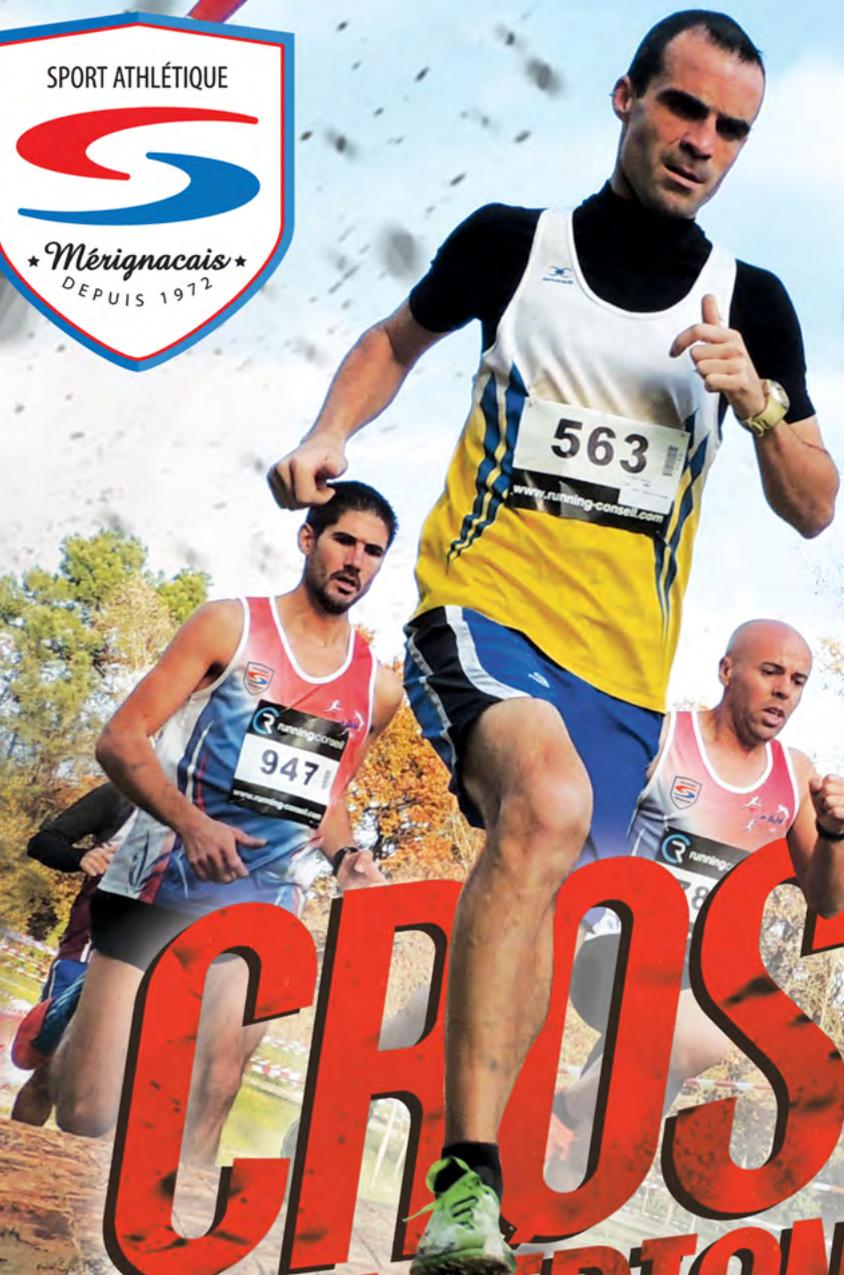




NOUVEAUTÉ
2019
ÉPREUVE TRAIL



CROSS DE MÉRIGNAC

36^e
edition

DIM. 8 DÉC.

9H-17H
BOIS DU BURCK

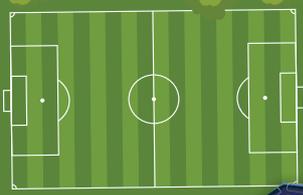
INFOS : 05 56 55 18 46 & sam.athletisme@laposte.net ou en ligne sur : samerignacathletisme.e-monsite.com

INSCRIPTIONS : en ligne sur : www.chrono33.fr/merignac



CASERNE

Avenue Bon Air



ZONE DE DÉPART



VILLAGE DU CROSS

P



G

H

F

E

B

A

D

CROSS
DE MERIGNAC



36^e édition

DIM. 8 DÉC.
9H-17H
BOIS DU BURCK



VESTIAIRES



RETRAIT DOSSARDS

VILLAGE
DU CROSS

BUVETTES,
TENTES PARTICIPANTS,
TENTES PARTENAIRES,
PODIUM.

BOUCLES	CIRCUIT	DISTANCES
DÉPART & ARRIVÉE		364 M
PETITE BOUCLE	A + B + C	652 M
MOYENNE BOUCLE INTERMÉDIAIRE	A + B + D + E + C	1 230 M
MOYENNE BOUCLE	C + A + B + D + E + C	1 281 M
GRANDE BOUCLE INTERMÉDIAIRE	A + B + D + E + F + G + H + C	2 237 M
GRANDE BOUCLE	C + A + B + D + E + F + G + H + C	2 288 M

PROGRAMME

POUR CHAQUE COURSE :
364 M DE PARCOURS DÉPART ET ARRIVÉE + DISTANCES BOUCLES



N°COURSE		CATÉGORIES	DISTANCES	364 m de départ et arrivée + BOUCLES
C. 1	9H	TRAIL	10 000 M	BALISAGE
C. 2	10H30	CADETTES ET JUNIORS FILLES	3 578 M	1 PB + 2 MB
C. 3	10H50	CADETS ET JUNIORS MASCULINS	4 585 M	1 PB + 1 MB + 1 GB
C. 4	11H25	COURSE SPORT ADAPTÉ ET HANDISPORT	1 016 M	1 PB
C. 5	11H45	COURSE SPORT ADAPTÉ ET HANDISPORT	2 297 M	1 PB + 1 MB
C. 6	12H15	BENJAMINES	2 297 M	1 PB + 1 MB
C. 7	12H35	BENJAMINS	2 297 M	1 PB + 1 MB
C. 8	12H55	MINIMES FILLES	2 652 M	1 GB
C. 9	13H25	MINIMES GARÇONS	3 578 M	1 PB + 2 MB
C. 10	13H55	CROSS DES AS FÉMININES ESPOIRS, SÉNIORS MASTERS 1 ET 2	4 585 M	1 PB + 1 MB + 1 GB
C. 11	14H40	ECOLE D'ATHLETISME FILLES	1 016 M	1 PB
C. 12	14H50	ECOLE D'ATHLETISME GARÇONS	1 016 M	1 PB
C. 13	15H	CROSS DES AS MASCULINS ESPOIRS ET SÉNIORS MASTERS 1 ET 2	7 880 M	1 PB + 3 GB
C. 14	15H50	CROSS COURT M ET F ET MASTERS M ET F 3 ET 4	3 304 M	1 PB + 1 GB
C. 15	16H20	POUSSINES	1 016 M	1 PB
C. 16	16H30	POUSSINS	1 016 M	1 PB
C. 17	16H40	CROSS DES FAMILLES	1 594 M	1 MBI

= Course chronométrée

PB = petite boucle (652 m) MB = moyenne boucle (1 281 m) MBI = moyenne boucle intermédiaire (1 230 m)

GBI = grande boucle intermédiaire (2 237 m) GB = grande boucle (2 288 m)

POUR CHAQUE COURSE : 364 M DE PARCOURS DÉPART ET ARRIVÉE + DISTANCES BOUCLES

RÈGLEMENT ET INFORMATIONS DU CROSS DU SAM



ART. 1

L'association SAM Athlétisme organise le Cross de Mérignac le dimanche 8 décembre 2019.

ART. 2

Toutes les courses se déroulent au bois du Burck, plaine des sports du Burck avenue Bon air à Mérignac.

ART. 3

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et des pratiquants.

ART. 4

Les épreuves sont ouvertes aux coureurs (ses) licencié(e)s et non licencié(e)s, et font l'objet de classements particuliers par course et sous course. Les catégories d'âge sont celles de la FFA. La participation à ces épreuves est subordonnée à la présentation d'une licence FFA en cours de validité ou à la présentation d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique « de la course à pied en compétition » ou « de l'athlétisme en compétition ». Ce certificat doit dater de moins d'un an à la date de la course. Tout coureur (se) participe aux épreuves sous sa propre et exclusive responsabilité. Les jeunes athlètes devront avoir au moins 7 ans le jour de la course !

ART. 5

le trail : Cette course payante (10 €) est ouverte aux cadets (ttes) à masters licenciés(ées) FFA et aux non licenciés munis d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre indication à la pratique de la course à pied en compétitions. Ce certificat doit dater de moins d'un an à la date de l'épreuve. Tout coureur(euse) participe à cette épreuve sous sa propre et exclusive responsabilité. Seront récompensés, les 3 premiers(ères) au scratch ainsi que les premiers (ères) de chaque catégorie, le tout non cumulable.

ART. 6

Excepté le trail (10 €) les courses sont gratuites pour les licenciés FFA et sont payantes 3 € pour les non licenciés FFA (sauf gratuité pour les EA/PO) les engagements sur place auront un surcoût de 1 € (hormis les EA/PO). Ils se font au plus tard 45 minutes avant le départ de la course. Les inscriptions se font uniquement en ligne sur <https://www.chrono33.fr/Merignac>

ART. 7

Les dossards sont à retirer sur place le jour du Cross avec les justificatifs demandés.

ART. 8

Les accompagnateurs ou suiveurs (y compris vélo) sont interdits sur les parcours.

ART. 9

Tout concurrent (e), licencié(e) FFA ou non licencié(e), peut, à l'arrivée de sa course, être soumis(e) à un contrôle anti-dopage, conformément à la législation française (« Code du sport »).

ART. 10

Chaque participant autorise expressément l'organisateur ainsi que les partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion du cross de Mérignac sur tous les supports publicitaires et promotionnels liés au Cross de Mérignac.

ART. 11

Des récompenses seront attribuées au scratch et par catégorie.

ART. 12

Le cross s'inscrit dans une volonté de développement durable (Tri-sélectif, Covoiturage, parking à vélo, etc.). Les participants(es) aux différentes courses s'engagent à respecter le parc et les chemins empruntés en ne dégradant pas ces derniers par des jets de tubes de gels, papiers et autres. Des containers ou poubelles seront disposés sur l'ensemble du site.

ART. 13

Tout(e) concurrent(e) qui s'inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses.

ART. 14

La course des As Masculin engendre 4 classements espoirs, séniors et masters 1 et masters 2.